



# COMMUNIQUÉ

## MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 AVRIL 2021

Les actionnaires de la société M6 Métropole Télévision SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra à huis-clos le 20 avril 2021 à 9h00 au siège de la Société, 89 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 15 mars 2021 et l'avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales les Petites Affiches le 29 mars 2021.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2021